

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	61 (1932)
<b>Heft:</b>	8
<b>Rubrik:</b>	Société suisse des maîtres de gymnastique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

8. Dessiner quelques schémas de décos de jeux de fond.
9. Décorer une boîte cylindrique : son couvercle, sa surface latérale.
10. Décorer un abat-jour. Partie supérieure conique, partie inférieure cylindrique.
11. Dessiner quelques formes typiques de toits de chez nous.
12. Le bec des oiseaux, quelques formes caractéristiques.
13. Vous voulez commander une étagère à votre menuisier. Exprimez-lui par un croquis ce que vous désirez.
14. Sur une route en ligne droite, deux automobiles partent en même temps du même point. La première roule à une allure de 30 kilomètres à l'heure, la seconde à une vitesse de 45 kilomètres à l'heure. A quelle distance se trouveront-elles l'une de l'autre au bout de 5 heures. Illustrer graphiquement ce problème.
15. Divers types de clôtures : grille, grillage, barrière en bois, haie, treillages, murs, etc.
16. Comparer graphiquement et à l'échelle, des montagnes de 1,000, 1,500, 2,000, 2,500, 2,800, 3,000, 3,500 et 4000 mètres de haut.
17. Mots demandant une explication dessinée, tirés d'un chapitre d'un des manuels scolaires, au choix du candidat.

*N.-B.* — Pour l'examen, les candidats sont priés de présenter leurs croquis.

Les N°s 7 et 13 ne concernent pas les institutrices.

Fribourg, le 3 mai 1932.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur :*  
E. PERRIER.



## SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

### Inscriptions aux cours de gymnastique et de natation

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, dans le courant de l'été 1932, à l'intention des participants de langue française, les cours ci-après :

1. *I<sup>er</sup> degré, pour instituteurs et institutrices.*  
A Colombier, du 1<sup>er</sup> au 4 août. Direction : B. Grandjean, Neuchâtel, G. Tschoumy, Porrentruy.
2. *II<sup>me</sup> et III<sup>me</sup> degrés, garçons, pour instituteurs.*  
A Yverdon, du 25 juillet au 6 août. Direction : A. Huguenin, Lausanne, E. Bory, Yverdon.
3. *Pour tous les degrés, pour instituteurs et institutrices placés dans des circonstances défavorables, sans halle de gymnastique.*  
A St-Imier, du 25 au 30 juillet. Direction : S. Wicht, Léchelles, Robert Tharin, Bex.
4. *Même cours que N° 3, pour le Valais.*  
A Monthey, du 17 au 23 octobre. Direction : Ch. Bertrand, Monthey, W. Montandon, St-Imier.

5. *Natation, gymnastique populaire et jeux, pour instituteurs et institutrices.*  
A Rolle, du 8 au 13 août. Direction : H. Jaton, Vallorbe, C. Bucher, Rolle.
6. *II<sup>me</sup> degré, filles, pour instituteurs et institutrices.*  
A Vevey, du 25 juillet au 6 août. Direction : M<sup>me</sup> J. Hunziker, Lausanne, W. Montandon, St-Imier.
7. *II<sup>me</sup> degré, filles, pour instituteurs et institutrices du Tessin.*  
A Locarno, du 1<sup>er</sup> au 13 août. Direction : O. Pini, Lugano, G. Pelli, Bellinzona.
8. *Cours de natation.*
  - a) Pour instituteurs :  
A Villeneuve, du 2 au 6 août. Direction : E. Perroud, Ropraz, G. Lecoulte, Lausanne ;
  - b) Pour institutrices :  
A Morat, du 2 au 6 août. Direction : M<sup>me</sup> Wechsler, Schaffhouse, M. Boppart, St-Gall.

*Remarques intéressant tous les participants aux divers cours.*

Le port de vêtements spéciaux pour les participants à tous les cours est indispensable. Des prescriptions particulières sont réservées pour ceux qui assistent aux cours de natation.

Selon l'ordonnance du Département militaire fédéral sur les cours, tous les cours de perfectionnement sont destinés avant tout au personnel enseignant dans les écoles publiques. Dans la mesure où ce sera possible, on peut admettre aussi des membres du corps enseignant des écoles privées, des collègues sans place, des élèves des écoles normales (classe supérieure), et, exceptionnellement, d'autres personnes qui pourraient donner la preuve de capacités suffisantes.

*Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :*

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation, l'attestation des autorités prévue.

Les inscriptions incomplètes ou tardives ne seront pas prises en considération.

La participation à tous ces cours est facilitée par le Département militaire fédéral grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et si les conditions de transport l'exigent, une indemnité de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, III<sup>me</sup> classe, par la ligne la plus directe (y compris bateau, poste, service officiel d'autobus).

Dans le cas de cours parallèles, le plus rapproché du domicile est pris en considération.

Délai d'inscription : 15 juin 1932.

Toutes les inscriptions sont à adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique, à Soleure.

Soleure et Bâle, 20 mars 1932.

*Pour la Commission technique :*

*Le Secrétaire :*

O. KATTERER.

*Le Président :*

J. JEKER.